

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.																	
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC		BORDEAUX		PÉRIGUEUX		PARIS	
10 h. 25 ^m matin.		6 h. 35 ^m matin.		8 h. 42 ^m matin.		9 h. 22 ^m matin.		9 h. 40 ^m matin.		12 h. 19 ^m matin.		4 h. 7 ^m matin.		12 h. 38 ^m matin.		11 h. 45 ^m soir.	
5 h. 1 ^m soir.		12 » 55 » soir.		2 » 37 » soir.		3 » 52 » soir.		4 » 18 » soir.		5 h. 17 ^m soir.		8 h. 40 ^m soir.		5 » 45 » soir.		4 » 39 ^m matin.	
10 h. 47 »		5 » 45 » »		7 » 40 » »		9 » 27 » »		9 » 55 » »		—		4 h. 44 ^m matin.		11 » 7 » »		2 » 30 » soir.	

Train de marchandises régulier :	Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin.	Train de foire :	Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.
	Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir		Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.

SOUSCRIPTION
POUR
L'ÉRECTION D'UNE STATUE
A
LÉON GAMBETTA
A
CAHORS
ON SOUSCRIT AU BUREAU DU JOURNAL.

Cahors, le 15 Février.

Conformément à nos prévisions, le cabinet Fallières n'a pas survécu au vote du Sénat sur la question des prétendants.

Après la séance tenue au Palais du Luxembourg, M. le président du Conseil, mis au courant de la situation par M. le garde des sceaux, a définitivement résolu d'abandonner le pouvoir, et c'est mardi matin, au début du conseil des ministres, que M. le président de la République a fait part aux membres du cabinet, de la résolution à laquelle s'était arrêté M. Fallières.

MM. Devès, de Mahy, le général Thibaudin, Cochery, Duvaux, Hérisson et Tirard, ont immédiatement remis leur démission entre les mains de M. Jules Grévy.

Outre les raisons d'ordre parlementaire que M. le président du Conseil a invoquées dans sa lettre de démission, l'honorable M. Fallières a tellement insisté sur le mauvais

état de sa santé, que sa retraite sera officiellement attribuée à des motifs d'un ordre essentiellement privé. Quant à la démission de ses collègues, elle est la conséquence immédiate de la décision prise par M. le président du Conseil.

Nous voilà donc encore une fois en pleine crise ministérielle. La formation d'un nouveau cabinet dans le plus bref délai est indispensable. Le pays est las des crises ; nous supplions la Chambre de le comprendre.

La situation, déjà intolérable, pourrait devenir dangereuse, il ne faut pas l'oublier.

On continue beaucoup à parler de M. de Freycinet, pour recueillir la succession de M. Fallières, et malgré les démentis de certains journaux, il paraît de plus en plus probable que c'est l'ancien ministre des affaires étrangères qui sera nommé président du conseil.

Dans les circonstances présentes, M. de Freycinet est l'homme d'Etat le plus apte à grouper autour de lui une majorité.

Nous devons à tout prix sortir de la période de violence et d'agitation stérile dans laquelle nous sommes depuis un mois.

Si cette expérience dernière ne réussissait pas, si on ne pouvait trouver un ministère qui disciplinerait les fractions républicaines, le devoir de M. Grévy serait de s'adresser au pays.

C'est le sentiment de tous les bons citoyens.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(23) du 15 Février 1883.

LES COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Elle avait besoin du luxe intime, de ce luxe qui constitue la vraie femme; ne tenant pas aux apparences, elle aimait le beau linge, les fines dentelles, les riches broderies; son trousseau était une merveille en ce genre; le prince encourageait ses tendances qui devaient s'accroître en grandissant.

En dépit de ces raffinements, on aurait difficilement reconnu la fille de la belle Léonora, dans cette fillette mal habillée, plus mal coiffée encore. Il y avait en elle, à cette époque, deux indices de race : son pied, sa main, deux chefs-d'œuvre.

XXVI

Féruier aimait Diane d'une affection profonde; la nature exubérante de l'enfant allait à son tempérament passionné; il disait souvent :

— Elle est laide, très laide; mais laissez-la grandir, ce sera un être radieux.

La science de l'anatomie lui faisait décou-

vrir le pavillon sous la chrysalide.

Roberts arrivait, par les mêmes études, aux mêmes résultats: les médecins sont, par nature, par tempérament, des êtres essentiellement observateurs. Ils suivaient tous deux ce phénomène si attachant, qui transforme du jour au lendemain une enfant chétive, malingre, en une femme développée, séduisante.

Le prince n'était pas de leur avis; il jugeait l'enfant avec les yeux de l'homme du monde et la trouvait très-laide.

Mais il avait tant souffert, qu'il considérait cette laideur comme une sauvegarde pour la petite Diane.

Diane se couchait de très bonne heure; son père voulait que sa vie fût réglée comme elle l'est dans les pensionnats. L'enfant, dans le cours de ses études, a besoin de cette régularité presque automatique : il lui faut des heures fixes qui enserrant sa vie.

César développa chez sa fille des idées de charité qui faisaient un des charmes de sa mère; dès son plus jeune âge, elle vit arriver toutes les semaines à la maison Ristordi des bandes de pauvres gens auxquels on distribuait de larges aumônes.

Diane était charmante à voir, entourée de tous ces malheureux, s'informant de leurs besoins, de leurs peines, ayant un mot d'encouragement pour chacun, une parole de consolation pour tous.

Les pauvres la vénéraient; chacun d'eux se serait jeté au feu pour elle.

Revue des Journaux

Le Voltaire :

Le Voltaire dit : Le vote du Sénat a écarté provisoirement le conflit parlementaire; c'est au président de la République qu'il appartient d'éliminer définitivement, par la Constitution d'un cabinet définitif toutes les chances des crises et de conflit.

La Paix :

La Paix ne doute pas que la solution donnée par le Sénat à la question des princes ne soit favorablement accueillie par le pays, car outre qu'elle exclut tout arbitraire et qu'elle sauvegarde les grandes idées de liberté, elle montre qu'il y a dans notre Chambre haute une majorité républicaine.

L'Indépendance française :

L'Indépendance française engage la Chambre à accepter la loi telle que le Sénat la lui renvoie. Nous aurions voulu plus, ajoute-t-elle; ceci nous suffit pour défendre la République contre un prince quel qu'il soit.

Le Soleil :

Le Soleil dit que le résultat final de la discussion est déplorable, et que le projet Léon Say a plus que le tort d'ouvrir la voie à la persécution, il a encore celui de laisser ouverte la question des prétendants.

Le Figaro :

Le Figaro dit que si la Chambre des députés n'a voulu que faire œuvre de précaution, elle acceptera le projet que va lui renvoyer le Sénat. Mais il craint que la Chambre aggrave le projet Waddington, par quelque disposition outrageante, au point de vue militaire.

Le Journal des Débats :

La loi votée par la Chambre est rejetée, dit le Journal des Débats; l'amendement de MM. Waddington et Léon Say est adopté, et la crise ministérielle, officiellement ouverte par l'échec du cabinet, va pouvoir se dénouer : telle est le résumé de la journée parlementaire et de la séance du Sénat.

XXVII

Le comte Sforza avait un frère nommé Pietro; ils s'aimaient tous deux avec fanatisme. Pietro ressentit vivement l'insulte faite à son frère; détestant le prince Salviati, il jura de lui faire tout le mal possible; ces deux natures vindicatives s'entendaient à merveille : ni l'un ni l'autre ne s'arrêtaient lorsque la vengeance les tenait; tous les moyens leur étaient bons pour arriver à l'assouvir.

Pietro rôdait depuis quelque temps autour de la maison Ristordi; il aperçut un jour le prince et Diane qui se promenaient dans le jardin; une joie féroce le mordit au cœur.

Ayant vu de loin la distribution d'aumônes faites aux pauvres toutes les semaines, il parvint à pénétrer dans la propriété, sous les haillons d'un mendiant; ces loques le déguisaient si bien que les amis du prince présents à la distribution ne le reconnurent pas.

Diane allait se diriger vers lui, le combler de présents, lorsque soudain Kerdar, qui n'avait cessé d'être inquiet, s'élançant d'un bond vigoureux, sauta sur le mendiant : celui-ci poussa un cri de terreur; Diane, ne se rendant pas compte du danger, fit lâcher prise au chien; Pietro, se sentant dégagé, fila comme une flèche, faisant de loin un geste de menace.

Mais, peut-être eût-il mieux valu que la majorité sénatoriale se rattachât à l'opinion de la majorité de sa commission et repoussât et le projet de loi, et les amendements et les contre-projets.

Le Parlement :

Le Parlement croit qu'il eût été mille fois préférable que la discussion d'hier aboutît à un rejet absolu.

Le Times :

« L'avènement d'un ministère dont ferait partie MM. de Freycinet et Léon Say, rendrait au gouvernement de la République quelque chose de cette sorte, de cette dignité et de cette renommée qui lui ont malheureusement manqué dans ces derniers temps. Toute question d'expulsion serait sans doute alors enterrée au plus grand avantage de la France et de la République. »

On lit dans la Gazette de la Croix, de Berlin :

« Le gouvernement allemand évitera, pour le moment, même le plus petit semblant d'immixtion dans l'affaire Thibaudin et attendra ce que feront l'armée et la nation françaises qui, on le sait, se montrent très chatouilleuses quand il s'agit de l'honneur, et auxquelles on a fait l'affront. Pour le moment, nous sommes curieux de savoir qui daignera représenter, à côté du sieur Thibaudin-Commagny, le gouvernement français actuel vis-à-vis de l'étranger. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 Février.

Dépôt de l'Amendement Waddington

M. le garde des sceaux dépose un projet de loi réglant la situation des membres des familles ayant régné en France, projet adopté par le Sénat.

M. le Président annonce que M. Paul de Cassagnac demande à interpellier le gouvernement sur la violation du droit parlementaire qu'il commet en ne donnant pas sa démission après le vote du Sé-

Le prince arrivait sur le porron, étonné des hurlements de Kerdar.

Il reconnut la silhouette de Pietro Sforza. Furieux, il voulut l'atteindre; craignant

de ne pouvoir y arriver, il prit un revolver et visa son ennemi; le coup partit, mais la distance était trop considérable pour que la balle pût le toucher; il continua de fuir; son cheval sellé était attaché à un arbre, l'attendait; sautant dessus, l'éperonnant vigoureusement, il disparut laissant les habitants de la maison Ristordi dans la stupeur.

Kerdar furieux, le poil hérissé, l'œil sanglant, grattait la terre de ses pattes de devant poussant des aboiements prolongés.

Secouant sa tristesse, César s'adressa à ses amis.

— Vous le voyez, amis, Kerdar est plus fort que vous. Il ne faut plus le contenir. Diane, lui seul avait raison aujourd'hui. Si jamais il rencontre cet homme, laissez-le lui sauter à la gorge; il ne faut pas que ce serpent s'approche encore de toi.

XXVIII

Béatrice venait d'avoir dix-sept ans; le prince partit pour Lyon afin de retirer sa nièce du couvent des Dames de l'Assomption

(A suivre)

Une transposition de chapitre a détruit le sens du dernier feuillet, nous remettons aujourd'hui les choses en place.

nat. (Exclamation à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. — Je ne croyais pas retrouver aujourd'hui un ministre à son banc. C'est M. le président du Sénat qui aurait dû transmettre ce projet à la Chambre.

L'orateur demande au gouvernement ce qu'il fait sur les bancs ministériels et sollicite la discussion immédiate, parce que le gouvernement qui vit encore ne vivra plus dans deux ou trois jours.

La Chambre ne voudra pas faire une interpellation après son décès. (Bruits à gauche.)

M. Devès. — Le gouvernement est à la disposition de la Chambre.

Voix diverses : Dans un mois !
La discussion de l'interpellation est renvoyée à un mois. (Interruptions et bruits.)

M. le Président. — A l'émotion qui vient de se produire, je crois comprendre qu'un mot insultant aurait été prononcé à l'égard du gouvernement. Le bureau n'a rien entendu.

Si une parole insultante avait été prononcée et que l'auteur en fût connu, je n'aurais pas hésité à en faire justice.

M. Faure. — En voyant le gouvernement rester à son banc, et n'ayant pas entendu MM. Devès et de Mahy dire que le gouvernement se mettait à la disposition de la Chambre, je me suis écrié :

« Le gouvernement manque de bravoure, c'est une lâcheté de plus ! » (Mouvements divers.)

M. le Président demande à M. Faure s'il maintient son expression.

M. Faure ne fait aucune réponse.

M. le Président donne lecture de l'article du règlement relatif à la censure avec exclusion temporaire

M. de Cassagnac rappelle qu'ayant été le premier député chassé de la Chambre, il a quelque compétence dans la matière. M. Faure, croyant que le gouvernement avait refusé une réponse sur la fixation de l'ordre du jour, s'est laissé aller à prononcer le nom de lâcheté, mot qui doit être banni de cette assemblée.

Mais le ministre de l'agriculture a répondu, non par le substantif de lâcheté, mot général, mais par l'adjectif lâche, adressé directement aux membres de la minorité. (Bruits divers.)

M. Faure maintient son expression et attend le verdict de la Chambre. Mais le ministre a-t-il le droit de se faire justice lui-même sans être à son tour passé par le règlement ? (Très-bien à droite.)

M. de Mahy. — Je n'entends pas me laisser insulter. On dit à droite que le ministre était capable de toutes les lâchetés. On a demandé quel était le membre qui avait prononcé ces paroles. Personne ne s'est dénoncé. En présence de ce silence, j'ai dit que l'auteur de l'interruption, s'il ne se dénonçait pas, serait le dernier des lâches. (Applaudissements à gauche.)

M. Faure. — Je proteste contre les assertions du ministre, et j'affirme que j'ai quitté aussitôt mon banc pour venir à la tribune.

L'orateur déclare qu'après ses loyales paroles, il s'en rapporte à la justice de la Chambre. (Très-bien à droite.)

M. le Président. — En effet, M. Faure a quitté son banc pour demander la parole. Je la lui ai refusée, le bureau ignorant l'incident.

Dans ce cas, je crois devoir proposer seulement la censure simple contre M. Faure.

La censure simple est prononcée.

La loi municipale

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la loi municipale.

Les articles 52 et 53 sont adoptés.

Sur l'article 54, **M. Fréppel** propose un amendement qui est repoussé.

Les articles 54, 55 et 56 sont adoptés.

Informations

La démission des ministres actuels, qui est décidée en principe, ne sera donnée que quand la question des prétendants sera définitivement réglée ; c'est-à-dire lorsqu'on sera arrivé à un vote identique des deux chambres ou que l'une d'elles aura refusé de voter quoi que ce soit.

Cet ajournement, d'ailleurs, ne sera pas de longue durée. Le gouvernement transmettra aujourd'hui même à la Chambre, le projet du Sénat. Celui-ci sera, suivant l'usage renvoyé à la commission qui avait été chargée primitivement de la question.

M. Jules Ferry ayant refusé catégoriquement de constituer le nouveau cabinet, soit pendant la discussion de la loi contre les princes, soit après le vote du Sénat sur cette question, le Président de la République ne fera plus appel à son concours.

On croit que M. Jules Grévy fera appeler ce soir ou demain, dans la matinée M. de Freycinet.

On fait déjà courir le bruit à la Chambre que M. le Président de la République aurait confié la

tâche de constituer le nouveau cabinet à M. Devès, garde des sceaux démissionnaire, qui a été retenu aujourd'hui à déjeuner à l'Élysée.

Informations prises à la meilleure source, cette nouvelle est inexacte.

Les Anglais à Madagascar.

Paris, 13 février.

La France publie la note suivante :

« Le gouvernement anglais, profitant de ce que nous n'avons pas en ce moment de ministre des affaires étrangères, se préparerait à nous faire subir à Madagascar la même élimination qu'en Egypte. On parle depuis quelques jours d'un projet de protectorat de l'Angleterre sur la grande île africaine. Aujourd'hui, le *Globe* de Londres, nous apprend que les envoyés de la reine des Hovas, négocient à Londres une révision du traité de 1868. »

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

NOS SÉNATEURS

M. Delord, a voté l'amendement Barbey-Hérard.

M. de Verninac s'est abstenu.

Monument Gambetta.

M. Bouyssou René, conseiller municipal, secrétaire-trésorier de la Souscription pour l'érection d'un monument à Léon Gambetta, à Cahors, nous communique la lettre ci-après, qui lui a été adressée par notre compatriote, M. Eloi Béral, conseiller d'Etat :

Paris, le 12 février 1883.

Monsieur le Secrétaire-Trésorier,

La Société républicaine d'appui mutuel du Lot, fondée par les originaires du Lot habitant Paris, dans sa réunion du samedi, 9 février, voté une somme de 300 francs, pour sa participation collective à la souscription nationale, organisée pour l'érection d'un monument à Léon Gambetta, à Cahors.

En ma qualité de président de cette Société, je m'empresse de vous aviser de cette décision et de vous transmettre ladite somme de trois cents francs, dont je vous serais très-obligé de m'accuser réception.

Les membres de la Société souscriront, en outre, individuellement et plusieurs d'entre eux, ont bien voulu se charger de listes de souscription que j'aurai l'honneur de vous envoyer ultérieurement avec les sommes recueillies.

Veuillez agréer, etc.

Le Président de la Société d'appui mutuel du Lot,

Signé : E. BÉRAL,
Conseiller d'Etat.

P. S. — En dehors de la Société, j'ai confié à un assez grand nombre de mes amis, des listes de souscription que j'aurai à vous envoyer plus tard et qui, je l'espère, produiront des sommes assez élevées.

Le conseil municipal de la ville de Figeac, vient de décider que la rue qui va de la Halle à la place de la Raison, porte le nom de la rue Gambetta.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Montauban a voté une somme 300 francs, pour l'érection à Cahors d'un monument à Gambetta.

Le *Sémaphore*, de Marseille, a déjà publié deux listes de souscription pour l'érection à Cahors d'une statue à Gambetta. Elles s'élèvent à la somme de 1,300 francs.

Le Conseil municipal de Bourg (Ain), a décidé que la rue Pêcherie porterait à l'avenir le nom de : *Rue Gambetta*.

A Bourges, le boulevard d'Yèvre, prend désormais le nom de : *Boulevard Gambetta*.

A la suite d'un concours pour l'école militaire de St-Maixent, voici la liste des sous-officiers appartenant au 7^e de ligne, qui ont été admis à subir les examens oraux.

Ce sont : MM. Fumeau, adjudant ; Cros, sergent-major ; Millot, adjudant ; Moles, sergent-major ; Soulet, adjudant, et Savignard, sergent-major.

Un congé d'inactivité, pendant l'année scolaire 1882-83 est accordé, sur sa demande, à M. Calmels, ancien professeur de cinquième au collège de Figeac, boursier de licence près la Faculté des lettres de Toulouse.

Personnel de l'instruction primaire.

Liste de mérite (1^{er} et 2^e 8^e).

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

1^{re} Circonscription.

MM.

1^{er} 8^e.

- 1 Pagnet, instituteur à Vaylats.
- 2 Guilhem, — à Cremps.
- 3 Simonis, — à Pradines.
- 4 Bessou, — à Mercuès.
- 5 Delvit, — à Cabrerets.
- 6 F^e Yvien, — à Cahors.
- 7 Marlas, — à Cahors.
- 8 Delteil, — à Cieurac.

2^e 8^e.

- 9 Vidal Franç., — à Sabadel.
- 10 Alibert, — à Bouziès.
- 11 David, — à Beauregard.
- 12 Petit, — à St-Cirq-Lapopie.
- 13 Labie, — à Laburgade.
- 14 Delpech, — à Lentillac.
- 15 Gimbal, — à Bach.
- 16 Turlan, — à Labastide-Marnhac.

2^e Circonscription.

Directeurs d'écoles primaires supérieures (hors classe)

M. Frayssi, à Montcuq.

M. Blanié, à Castelnau-Montratrier.

1^{er} 8^e.

- 1 F^e Menel, — à Puy-l'Evêque.
- 2 Mézon, — à Luzech.
- 3 Combes, — à Duravel.
- 4 Vidal, — à Anglars-Juillac.
- 5 Vidal, — à Lherm.
- 6 Rey, — à Castelfranc.
- 7 Caste, — à Lascabanes.
- 8 Lachèze, — à Marmignac.
- 9 Métayer, — à St-Daunès.
- 10 Cocula, — à Cazals.
- 11 Vidal Urb., — à Bagat.

2^e 8^e.

- 12 Barriéty, — à Albas.
- 13 Soullignac, — à Sauzet.
- 14 Aillet, — aux Junies.
- 15 Lafon, — à Douelle.
- 16 Mintméjat, — à Montléra.
- 17 Naves, — à Catus.
- 18 Rougé, — à Vire.
- 19 Vialard, — à Grézels.
- 20 Cournou, — à Fargues.
- 21 Talayssat, — à Nuzéjous.
- 22 Salgues, — à Belmontet.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

1^{er} 8^e.

- 1 Lacroix, — à Gagnac.
- 2 Fourmentèze, — à Girac.
- 3 Bénèzet, — à Puybrun.
- 4 Cancès, — à Bannes.
- 5 Delsériés, — à Assier.
- 6 Balagayrie, — à Marcelliac.
- 7 Sourzat, — à Camburat.
- 8 Fric, — à Capdenac.
- 9 Arènes, — à Bretenoux.
- 10 Boutaric, — à Béduer.
- 11 Brajat, — à Faycelles.
- 12 Calmon, — à Lunan.
- 13 Mazet, — à Fons.
- 14 Darnis, — à Espédaillac.

2^e 8^e.

- 1 Fabre, — à Cuzac.
- 2 Cépède, — à Aynac.
- 3 Cauzinille, — à Prudhomat.
- 4 Daval, — à Comiac.
- 5 Dumay, — à Calviac.
- 6 Cazal, — à Sénaillac.
- 7 Delpech, — à Leyme.
- 8 Taurand, — à Latronquièrre.
- 9 Salgues, — à Ruyres.
- 10 Recoudié, — à Lissac.
- 11 Landes, — à Anglars.
- 12 Fau, — à St-Cirgues.
- 13 Sirieys, — à Cornac.
- 14 Balagayrie, — à Bio.
- 15 Landes, — à Issendolus.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

1^{er} 8^e.

- 1 D'Arzac, — à Payrignac.
- 2 Boudios, — à Gramat.
- 3 Soulié, — à Puycalvel.
- 4 Bergougnoux, — à St-Sozy.
- 5 Delmon Jean, — à St-Sauveur-la-Vallée.
- 6 Simon Jean, — à Concorès.
- 7 Brunet, — à St-Clair.
- 8 Valen, — à Payrac.
- 9 Brouqui, — à Creysse.
- 10 Dardès, — à Fontanes-L.
- 11 F^e Orient, — à Rocamadour.

2^e 8^e.

- 12 Renaud J., — à Cazillac.
- 13 Bennet Jac., — à Beaumat.
- 14 Lamothe A., — à St-Germain.
- 15 Caussanel C., — à Souillac.
- 16 Maradène J., — à Salviac.

Cour d'Assises du Lot

Un incident a marqué la fin de l'audience de mardi. Au moment où la femme Pujade entendit sa condamnation à deux années d'emprisonnement, elle fut prise d'une violente attaque de nerfs et le gardien chef dut l'enlever de la salle d'audience. L'attitude énergique de la femme Pujade pendant tout le cours des débats, son assurance et ses dénégations effrontées ne pouvaient faire prévoir ce coup de la fin, et certes il a fallu toute l'habileté de son jeune défenseur M. Grépon, pour que sa peine fût moindre que celle de l'être passif qui était assis avec sa cliente au banc des accusés.

APPEL DES RÉSERVISTES ET DES TERRITORIAUX

Les appels des réservistes et des territoriaux auront lieu cette année aux époques ci-dessous indiquées :

1^o Réservistes des classes de 1874 et 1876 :

Du 1^{er} au 28 septembre, à l'époque des grandes manœuvres, les réservistes de l'infanterie de ligne, chasseurs à pied, sapeurs-pompiers, génie et gendarmerie.

Du 3 au 30 octobre, après les grandes manœuvres, les réservistes de la cavalerie, artillerie, train d'artillerie et pontonniers.

Dans le courant de l'année, sur des ordres individuels, les réservistes du train des équipages, artificiers, secrétaires d'état-major, ouvriers d'administration et infirmiers.

2^o Territoriaux des classes de 1870 et 1871 :

Du 1^{er} au 15 avril pour les cadres ; du 2 au 14 avril pour les soldats ; partie de l'infanterie, de l'artillerie, du train d'artillerie et de la gendarmerie.

Du 22 avril au 6 mai pour les cadres ; du 23 avril au 5 mai pour les soldats : partie de l'infanterie et partie du génie.

Du 10 au 24 septembre pour les cadres ; du 11 au 23 septembre pour les soldats : partie de la cavalerie.

Dans le courant de l'année, sur des ordres individuels, les territoriaux d'une partie du train des équipages et d'une partie des sections d'administration.

VOLS DANS DES ÉGLISES

Dans la nuit du jeudi au vendredi, une bande de malfaiteurs s'introduisit dans les églises de Ceint-d'Eau et de Boussac, et enleva des calices et d'autres ornements précieux. Les hosties avaient été répandues sur les dalles de l'église de Boussac.

Vendredi, un fermier du Causse de Livernon trouva un calice dans un genièvre qu'il coupait. Trouvant peu naturel que de tels objets se trouvassent dans les champs, il le déclara.

Le St-Ciboire a été reconnu comme appartenant à l'église de Ceint-d'Eau.

L'enquête se poursuit.

Notre compatriote M. Ducros, vice-président du Conseil de préfecture du Doubs, est nommé conseiller de préfecture du département de la Dordogne.

ENCORE UN INCENDIE

On nous écrit de Belfort, 13 février :

Décidément, le village de Belfort doit être éprouvé par les incendies, (3 dans treize mois). Hier, 12 courant, à 11 heures du matin, les enfants, en sortant de classe, aperçoivent une épaisse fumée au fond du village crient au feu ! et le tocsin appelle au secours.

Deux minutes après, la foule entoure une maison en flammes qui, sans de prompts secours, pourrait communiquer l'incendie à une grande partie du quartier, étant donné le fureur du vent. Peu à peu l'incendie est circonscrit, et de ce côté plus de danger ; mais un autre, bien plus grand, jette la terreur dans la foule : le garde-fou d'un puits voisin vient de s'écrouler entraînant deux femmes !

Malgré la panique, des individus que d'abandonne pas le sang-froid, ont pu, au moyen d'échelles, retirer pleines de vie les deux femm

qui n'auront, il faut l'espérer, d'autre mal que la peur.

UNE MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

Le bruit d'un crime horrible, court en ville depuis quelques jours. Il paraît qu'une femme de Laroque-des-Arcs aurait été jetée, pendant la nuit, du Pont Valentré dans le Lot. Le gendre de cette malheureuse a été arrêté avant-hier au soir.

Nous donnerons les détails, aussitôt que nous aurons pu nous assurer de leur exactitude.

Le Journal Officiel vient de publier le mouvement de la population de la France, pendant l'année 1881.

Nous y voyons que dans le département du Lot il est né 6,174 enfants, dont 3,190 légitimes du sexe masculin et 2,805 légitimes du sexe féminin, 98 enfants naturels du sexe masculin et 81 du sexe féminin.

On constate 193 morts-nés, dont 111 du sexe masculin et 82 du sexe féminin.

On a enregistré de même 6,574 décès, dont 3,321 du sexe masculin et 3,253 du sexe féminin : les décès dépassent donc de 400 les naissances, dans notre département.

On a enregistré également 2,191 mariages.

Un concours hippique pour la région, comprenant les départements de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, aura lieu, à Aurillac, dans la deuxième quinzaine du mois de juin prochain.

L'AFFAIRE DES BONS DE PAIN

La Cour d'assises de Toulouse vient de terminer l'affaire dite des bons de pain.

Voici en quoi elle consistait :

Le 3 janvier 1883, M. Paul Carolis, constructeur-mécanicien, conseiller municipal et adjoint au maire de la ville de Toulouse, a fait assigner devant la Cour d'assises MM. Sévène et Legarde, gérants du *Republicain du Sud-Ouest*, et M. Poirier, gérant et rédacteur en chef de la *Souveraineté du Peuple*.

M. Carolis se plaint des divers articles de ces journaux, par lesquels il avait été accusé d'avoir nourri ses chiens de chasse avec le pain qu'il était chargé de distribuer aux indigents et d'avoir même payé sa couturière avec ces mêmes bons.

Se disant atteint dans son honneur et sa considération de fonctionnaire, il demandait aux journaux 25,000 fr. de dommages-intérêts.

M. Carolis a été condamné aux dépens.

M. Anselme, ancien professeur d'histoire au Lycée Henri IV, vient d'être nommé professeur honoraire.

M. Anselme a professé pendant trois ans l'histoire au Lycée de Cahors.

Le 24 février 1883, à deux heures de l'après-midi, à Cahors, en l'hôtel de Préfecture, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de *Renouvellement de 10 vanteaux de portes d'écluses à Assier, Frontenac et Toirac*.

1° Bois et Charpenterie.....	12,466 fr. 70
2° Métaux et Ferronnerie.....	9,243 50
3° Calfatage et Peinture.....	1,391 83
Total.....	23,082 03
Somme à valoir.....	1,918 97
Total général.....	25,000 fr. 00

Dans la nuit du 9 au 10 février, une cambuse appartenant à un sieur Mercier, épiciier et limonadier à Lamothe, commune de Déga-gnac, a été totalement détruite par les flammes. On ignore les causes de ce sinistre.

Dans la nuit du 25 janvier, un incendie se déclarait chez le sieur Escapoulade, à quelques kilomètres de Labastide, sur la route qui conduit à Soulomès. Le feu commençait vers une heure du matin, en l'absence des gens de la maison, de la sorte qu'en un clin d'œil l'immeuble devint la proie de flammes. Les voisins, attirés par l'odeur de la fumée, parvinrent cependant, grâce à leur courage, à sauver une loge couverte en chaume. On n'a eu à

déplorer aucun accident. Les pertes s'élevèrent à 3000 fr. environ et le sinistré est couvert par une assurance.

On écrit de Gourdon :

Un commencement d'incendie a eu lieu lundi soir, vers huit heures, dans une chambre du 2^e étage de la maison appartenant à M^{me} veuve Massol, horloger, rue du Majou. On s'en est aperçu immédiatement, et tout s'est borué, heureusement, à la perte d'un lit.

Variétés

LA TRANSMISSION DE LA FORCE

SUR LES FILS ÉLECTRIQUES ORDINAIRES

(Suite et Fin)

Les machines dynamo-électriques, dont on s'est servi jusqu'ici, n'étaient point appropriées au but que se proposait M. Marcel Deprez; il en a inventé une, comme il a inventé tous les autres organes de son système. La quantité d'électricité qui peut circuler dans un fil sans le détériorer est limitée; passé cette limite, le fil s'échauffe et s'use.

Heureusement, la force d'un courant électrique se compose de deux éléments : la quantité et la tension. De même qu'avec la vapeur on obtient les mêmes effets en diminuant le volume et en augmentant la pression, de même avec l'électricité on obtient les mêmes effets en diminuant la quantité et en augmentant la tension. M. Marcel Deprez a donc imaginé un type de machine disposé de façon à donner le plus de tension avec la moindre quantité d'électricité possible. Le premier exemplaire qui en ait été construit figurait, ces jours derniers, à l'expérience.

C'est cette machine qui faisait fonction de génératrice, c'est-à-dire, qu'elle transformait le mouvement en électricité. Un fil de 20 kilomètres partait de cette machine, passait par le Bourget et revenait, après ce long circuit, l'électricité à la seconde machine, qui la transformait en mouvement sous les yeux des spectateurs. La première machine développait une force de cinq chevaux et la seconde en rendait deux et demi environ. Comme on le voit, la déperdition reste sensiblement la même, quelle que soit la quantité et qu'elle que soit la distance : elle avoisine toujours 50 0/0.

Dans une autre expérience, la longueur du fil était de 35 kilomètres; la génératrice avait dépensé dix chevaux et on en avait reçu cinq.

Les assistants sont restés pressés autour des deux machines pendant les deux heures qu'a duré l'expérience, vraiment émos et sincèrement enthousiasmés par le succès complet qui l'a couronnée. Les principes du transport de la force découverts et vérifiés par M. Marcel Deprez, ont reçu une éclatante confirmation dans cette épreuve décisive. Leur application peut être désormais entreprise d'après les calculs dont la pratique pourra préciser encore la rigueur, mais dont les fondements sont maintenant hors de conteste.

En quittant les ateliers de la Compagnie du chemin de fer du Nord, les esprits se laissaient invinciblement aller à songer à l'avenir réservé à une découverte dont l'importance ne paraît pas devoir le céder à celle de James Watt.

Les torrents qui tombent de cascade en cascade dans les solitudes des Alpes, les vents qui se disputent l'air, le flux et le reflux de la mer, autant de forces oisives aujourd'hui et qu'un fil électrique pourra mettre à notre service. N'avons-nous pas, aux portes de Paris, le barrage de Port-à-l'Anglais qui débite le plus inutilement du monde, pour le moment, 3,000 chevaux par jour. Qu'importe qu'il s'en perde 50 0/0 en route, puisqu'on n'a qu'à les recueillir et qu'il n'y aura ni bois ni charbon à dépenser pour les produire. On a déjà commencé, du reste, en Suisse : des hôtels et des villages utilisent les cascades du voisinage pour s'éclairer à la lumière électrique. Qui sait si, dans quelques années, les machines dynamo-électrique ne deviendront pas un détail ordinaire de notre vie industrielle ?

Puis, cette force que l'on recueillera de tous côtés, avec quelle facilité on la distribuera ! Au lieu des machines à vapeur toujours dangereuses, un simple fil ira porter le mouvement dans les ateliers; les petits industriels auront enfin à domicile cette force motrice qu'on a vainement cherché à leur procurer par la vapeur, par l'eau et par le gaz, et peut-être cela enrayera-t-il ce mouvement de centralisation dans de vastes usines qui entraînent toute l'industrie moderne et qui offre de si douloureux problèmes au moraliste.

De même qu'on a un robinet pour l'eau et

pour le gaz, on aura un robinet pour la force. On s'abonnera pour tant de kilogrammètres par jour. Perspectives qui font songer ! En vérité, nous sommes à la veille de l'une de ces merveilleuses périodes d'innovations comme notre siècle en a déjà vu plusieurs.

Dernières Nouvelles

Paris, 14 février.

On assure que M. de Freycinet fera connaître aujourd'hui, s'il consent à former le cabinet; son acceptation est probable.

M. Fallières a demandé aux préfets un rapport sur les corés qui liraient un chaire les décrets de la congrégations de l'Index.

Le compositeur Wagner est mort à Venise.

La crise commerciale

Paris, 14 février.

M. Grévy a reçu ce matin, à onze heures, en audience privée les délégués des commerçants et des industriels français, qui lui ont remis une adresse relative à la crise commerciale.

L'entretien a duré plus d'une heure.

Voici les principaux passages de l'Adresse :

« Nous venons au nom du commerce et de l'industrie nationale appeler respectueusement votre attention sur la période critique que traversent en ce moment les affaires.

« L'instabilité ministérielle dont nous souffrons à son contre-coup sur la situation économique du pays.

« Au dehors, les exportations diminuent. Notre action extérieure et coloniale s'affaiblit, et l'étranger, tirant profit des exigences croissantes de la main-d'œuvre et de nos divisions, accapare peu à peu les industries qui étaient notre honneur.

« A l'intérieur, les affaires se restreignent et la confiance diminue. »

« La crise ne saurait se prolonger sans des dommages irréparables pour les intérêts les plus vitaux de notre patrie, et pour notre prestige dans le monde. »

Bourse de Paris.

Cours du 15 Février.

Rente 3 p. %.....	79.30
— 3 p. % amortissable.....	80.20
— 4 1/2 p. %.....	109.60
— 5 p. %.....	114.90

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Département du Lot.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

COMMUNE DE GRÉZELS.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

ACTE D'OFFRES.

Le préfet du département du Lot, Vu l'article 23 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu les procès-verbaux d'expertise des terrains à occuper par la nouvelle maison d'école de garçons, dont la construction est projetée dans la commune de Grézels,

Arrête :

Article 1^{er}.

Une somme de mille cent trente francs quatre-vingts centimes (1,130 fr. 80) est offerte aux héritiers d'un sieur Souillac (Jean-Alithe), pour le montant des terrains ci-après désignés, qu'ils doivent céder à la commune de Grézels, pour l'établissement d'une maison d'école de garçons.

SAVOIR :

Une parcelle de terre ayant une contenance de dix ares vingt-huit centiares.

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié aux sus-nommés, avec sommation de déclarer leur acceptation dans le délai de quinzaine, ou s'ils n'acceptent pas les offres qui leur sont faites d'indiquer le montant de leurs prétentions.

Fait à Cahors, en l'hôtel de la préfecture, le 9 février 1883.

Signé : GRAUX.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénélon, n^o 7.

VENTE

PAR SUITE DE

Saisie immobilière

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de ladite ville, le SAMEDI DIX-SEPT MARS mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis.

Suivant procès-verbal de M^e Combelles, huissier à Cahors, en date du deux décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, visé et enregistré, dénoncé à la partie saisie suivant exploit dudit huissier, en date du six décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, aussi visé et enregistré conformément à la loi; lesdits procès-verbal de saisie et exploit de dénonciation transcrits au bureau des hypothèques de

Cahors le huit décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, volume 86, numéros 22 et 23.

Et à la requête de Jean Couaillac dit Tracas, propriétaire, domicilié à Sauzet.

Sur la tête et au préjudice de la demoiselle Marie-Anne Cayla, célibataire, majeure, sans profession, domiciliée à Pech-sec, commune de Villesèque.

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles dont la désignation sera ci-après établie.

Le cahier des charges sur lequel se poursuit la vente a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où toute personne est admise à en prendre connaissance.

Les lectures et publication dudit cahier ont eu lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le trois février mil huit cent quatre-vingt-trois, et le tribunal en donnant acte de cette formalité a fixé la vente desdits immeubles au samedi dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-trois.

En conséquence, et aux requêtes, poursuites et diligences de Jean Couaillac dit Tracas, propriétaire domicilié à Sauzet, lequel a constitué pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M^e Louis Bousquet, licencié en droit, demeurant en ladite ville, rue Fénélon n^o 7.

Sur la tête et au préjudice de Marie-Anne Cayla, célibataire, majeure, sans profession, domiciliée à Pech-Sec, commune de Villesèque.

Il sera procédé le samedi dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, deuxième chambre, à la vente des immeubles dont la désignation suit et en un seul lot.

Les frais de poursuite et de vente seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

Désignation telle qu'elle est faite au procès-verbal de saisie, des immeubles à vendre.

1^o Une vigne à Bos Grand, comprise au numéro 199 du plan de la commune de Villesèque, contenant un hectare quarante-quatre ares trente centiares;

2^o Un bois au Pech Grand même commune de Villesèque, numéro 150, du plan, de contenance de seize ares;

3^o Une portion en terre labourable d'une étendue de quarante-quatre ares, portant sur le numéro 627 du plan, au lieu dit les Vignalous, entre portion du même article appartenant à l'épouse Bessières et à l'épouse Dubernard; aboutissant d'un bout au chemin public de Trébay à Cahors, celui qui longe le devant de l'aire, où elle prend une largeur de quarante mètres soixante centimètres; d'autre bout à terre de Nouailles et terre de Jacques Cayla et séparée par la ligne même de l'angle Nouailles à l'angle du fond de la vigne Couaillac, le plus avancé dans le combel;

4^o Un bois et vigne à Bos Grand, ou Pièce longue, même commune de Villesèque, entre la parcelle numéro 181 de Jacques Cayla et Bousquet, partie du numéro 190 du plan, contenant environ quatre-vingt-quatre ares cinquante centiares;

5^o Dans une maison à Pech-Sec, commune de Villesèque, construite en pierre, couverte en tuiles canal, deux mètres en contenance de la pièce servant de cuisine à prendre à tenant l'habitation de Jacques Cayla, ensemble l'escalier et son palier sur le devant, le tout haut et bas; ensemble le droit de communauté sur l'aire, le lac et les patus avoisinant les bâtiments.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Mise à prix :

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de cinq cents francs ci..... 500 fr.

Fait et rédigé le présent placard, par l'avoué de la partie poursuivante soussigné.

A Cahors, le treize février mil huit cent quatre-vingt-trois.

Signé : L. BOUSQUET.

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent quatre-vingt-trois, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : DALAT.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Bousquet, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Etude de M^e LEON TALOU, avoué licencié Boulevard Gambetta à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

Suivant exploit du ministère de M^e Calmejane, huissier à Cahors, en date du dix février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré,

Dame Victorine Soulacroix, sans profession, épouse de Pierre Delrieu, domiciliée avec lui à Tourniac, commune de Pontcirq, ayant M^e Léon Talou pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le quatorze février mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant, Léon TALOU.

Le seul remède contre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang, est le Fer. La première garantie de succès pour l'administration de ce médicament se trouve dans une dose modérée. La préférence doit être donnée à une préparation soluble et facilement assimilable, comme les gouttes concentrées de FER BRAVAIS.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Élus, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats directement avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Grand choix

de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et cré-mées. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. — Couffils. — Etoffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Edredons. — Trousseaux et Layettes, etc., etc.

Grand choix

de Nouveautés pour Robes, tentes nouvelles. — Velours, Soiries. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mérinos pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843 RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

VIGNES AMÉRICAINES

Provenance franc de pied Américain.

MASSOU

Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX COURANT POUR 1882-83 :

Table with 4 columns: Bouteurs, Racinés, Producteurs, Bouteurs, Racinés. Rows include Riparia, Solonis, Viala, York-Madeira, Clinton, Taylor, Jacques, Herbemont, Cuninghame, Elvira, Othello, Noah.

GREFFES (sur garantie), livrables du 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racinés et Greffes d'une année, qu'il y a eu de manquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.

Par quantité de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.

RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine): Pour être sûr qu'il n'y a pas dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au DOCK, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la garantie de reprise, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de manquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

Franco, rendu en gare et d'emballage.



MACHINES A COUDRE

De la Maison BARIQUAND et Fils

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)

Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.

Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les libraires.

En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la posta.

Propagande républicaine et agricole

18^e année

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF :

P. JOIGNEAUX & EUG. LIEBERT

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cotés des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'impression s'effectue dans un grand atelier où l'on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

VICHY

Administration — PARIS, 22, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

A VENDRE

UNE VIGNE

Sise à Roquebillières, appartenant à la propriété de M. Pinochet, d'une contenance de 1 hectare 50 ares, avec Maison, Grange, Marquise, Fontaine.

S'adresser à M. CHABAUD, per-ruiquier, place de la Halle.

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :

1^o Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : Les Soirées du Village et du Château;

2^o Des primes variées en tous genres : Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.

3^o Des représentants du journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.

On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du JOURNAL DU LOT, chargé de recevoir les abonnements.

Édition spéciale pour les membres du Clergé.

(Décor et architecture religieuse).

Advertisement for dental products: PLUS DE MAUX DE DENTS! L'ÉLIXIR DENTIFRICE RR. PP. BÉNÉDICTIONS de M. MAGUENON-ONNE FRÈRE

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, formés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, amires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix par L. Ayma, inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés d'envoyer bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. DOUCÈDE prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beau choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

Le Propriétaire-Gérant A Layton.